

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice  
VISA N°0015/MDAC/CF DU 05/01/2024

DÉCRET N°2024- 0006 /PRES-TRANS/MDAC  
portant radiation d'un officier des cadres des  
Forces Armées Nationales

LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION,  
CHEF DE L'ÉTAT,

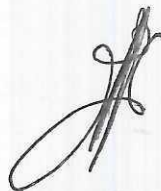
- Vu la Constitution ;
  - Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;
  - Vu le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 ;
  - Vu le décret n°2023-1738/PRES-TRANS/PM du 17 décembre 2023 portant remaniement du Gouvernement ;
  - Vu le décret n°2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;
  - Vu la loi n°74-60/AN du 03 août 1960 portant création de l'Armée Nationale ;
  - Vu la loi n°038-2016/AN du 24 novembre 2016 portant statut général des personnels des Forces Armées Nationales ;
- Sur proposition du Ministre d'Etat, Ministre de la défense et des anciens combattants ;

### DÉCRÈTE

**Article 1** : En application des dispositions des articles 104, 114 et 118 de la loi n°038/AN du 24 novembre 2016 portant statut général des personnels des Forces armées nationales, le Capitaine NAYIRE Alira Elisée Martial est radié des cadres des Forces Armées Nationales pour **faute jugée particulièrement grave**.

**Article 2 :** Le Ministre d'Etat, Ministre de la défense et des anciens combattants est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 05 janvier 2024



**Capitaine Ibrahim TRAORE**

Le Ministre d'Etat, Ministre de la défense  
et des anciens combattants



**Général de Brigade Kassoum COULIBALY**